

NOË

d'informations aux clubs n°02/2019 :

1

Bonjour à toutes et tous,

Le Comité Régional poursuit son information auprès des Président(e)s, Trésorier(e)s, Secrétaires et membres correspondants.

La période qui arrive est chargée pour vous les dirigeants des clubs avec les forums des associations, votre Assemblée Générale et enfin le renouvellement des licences. Il en est de même pour le Comité Régional. C'est pour cela que chaque année nous vous adressons un rappel des différentes phases qui vont permettre d'assurer une bonne transition de votre club de 2019 vers 2020.

La nouveauté cette année est la « digitalisation ». Non, il ne s'agit pas d'un gros mot ! La FFC a enfin fait le choix de se replacer dans son époque en dématérialisant la prise de licence dans un premier temps. Pour cela, vous avez reçu dernièrement une fiche pratique Espace Licencié faite par le Comité Régional vous indiquant comment procéder pour créer votre Espace licencié, puis également de la FFC le guide-utilisateur de l'Espace club, ainsi que le guide de prise de licence pour un nouveau licencié. Ces 3 documents sont consultables et téléchargeables sur le site du Comité Régional dans l'onglet « Officiel » => Documents Administratifs => licences (créer son espace licencié) ou clubs (fiche pratique FFC - Espace clubs)

- **Ce que vous devez faire en priorité, c'est pour le/la Président(e), Trésorière(e)s et Secrétaire créer votre Espace licencié.**

Celui-ci est impératif pour accéder à votre Espace club. Il vous permettra de gérer l'intégralité de vos licenciés, votre compte Web. L'Espace club remplacera progressivement Cicleweb. C'est par l'intermédiaire de l'Espace club que le club pourra valider les pièces dématérialisées qui seront directement déposées par les licenciés depuis leur Espace licencié.



Ensuite il faut inciter vos licenciés 2019 à créer leur Espace licencié, et donc faire le renouvellement de leur licence par celui-ci. A ce jour (03/10/19) la FFC n'a pas encore ouvert le renouvellement des licences, partant du principe que la licence 2019 est valide jusqu'au 31/12/19.

Au travers de cet Espace licencié, vos licenciés devront y mettre un scan de leur certificat médical, une photo du visage ainsi qu'un scan recto / verso de leur carte d'identité. Un guide pratique est consultable et téléchargeable sur le site du Comité Régional dans l'onglet « Officiel » =>

Documents Administratifs = > licences (fiche pratique - prendre une licence)

Pour les nouveaux licenciés, ils peuvent dès maintenant créer leur Espace licencié sans même avoir de licence à la FFC. Une fois cet Espace créé ils pourront souscrire leur licence FFC en indiquant le choix du club, et y mettre toutes les pièces nécessaires.

Avec la dématérialisation de la licence, vous allez, par l'intermédiaire de votre Espace club pouvoir générer des bordereaux de licences. C'est ce document qu'il faudra transmettre au Comité Régional avec le bon de commande, le règlement financier ainsi que l'additif à l'assurance de chaque licencié. En effet à ce jour ce document n'est pas dématérialisable (problème de double signature club / licencié).

L'envoi de vos licences au Comité Régional est un moment-clef pour l'activité administrative de celui-ci. Il faut donc respecter quelques règles.

- L'envoi du bordereau de licence doit être accompagné du règlement financier correspondant et du bon de commande

// IMPORTANT : La couverture du licencié par l'assurance fédérale dans le cadre de sa prise de licence correspond à la date de réception de la demande de licence ou du bordereau du club au Comité Régional « si conforme » et pas avant.

A noter, les licences avec mutations et les licenciés soumis à la Surveillance Médicale Réglementaire ne sont, à ce jour, pas encore dématérialisées.

Rappel de quelques dates.

L'Assemblée Générale du Comité de Bretagne de Cyclisme se tiendra le samedi 18 janvier 2020 à Guipavas dans le Finistère (Espace Alizé)



La soirée des Champions du Comité de Bretagne de Cyclisme se tiendra le vendredi 20 décembre 2019 au siège du Crédit Agricole des Côtes-d'Armor à Ploufrangan (Espace Argoat)

I. Les mutations :

- Du 1^{er} au 30 septembre 2019, c'est la période de mutation des cadres techniques et des arbitres (hors écoles de vélo et clubs, jeunes et BMX)

- Coût 110 €uros pour les BF1 ou entraîneur jeune – BF2 ou entraîneur club – BF3 ou entraîneur club expert
- Coût 400 €uros pour les BF3 ou entraîneur club expert de DN, les Brevets d'état et BEESAC)

- Du 1^{er} au 31 octobre 2019, c'est la période de mutations pour tous les autres licenciés (coureurs)

//! IMPORTANT : Le règlement des mutations au titre de l'année 2020 ainsi que la tarification générale officielle 2020 sont consultables et téléchargeables sur le site internet du Comité Régional dans l'onglet « Officiel » => Documents administratifs => Clubs => Mutations – Réglementation 2020

☛ A retenir :

- Les indemnités au club quitté ne seront versées que si celui-ci possède un cadre technique correspondant à la catégorie du coureur concerné (Règlement des mutations 2020 – article 7)
- Seuls les clubs suffisamment pourvus en cadres techniques pourront accueillir des coureurs dans les catégories concernées (Règlement des mutations 2020 – article 6.1)
- L'obligation de mutation dans la catégorie d'âge ou de la série sportive de l'année 2019. Sont concernés l'ensemble des catégories de licenciés.

//! IMPORTANT : Aucun licencié ne peut muter plus d'une seule fois au cours de la même saison sportive.



II. Obligations administratives des clubs :

L'Assemblée Générale de votre club doit être organisée **avant le 31 octobre 2019**.

Le PV de votre Assemblée Générale doit **OBLIGATOIREMENT** être retourné au Comité Régional avec les renseignements ci-dessous. Vous pouvez vous procurer un PV « type » sur le site du Comité Régional dans l'onglet « Officiel » => Documents Administratifs => clubs (PV type – AG clubs)

4

- Les noms des 6 licenciés obligatoires avec leurs fonctions respectives au sein du bureau de votre club. Il est très important de communiquer toutes les coordonnées de ceux-ci et plus particulièrement l'adresse mail
- Le nom du délégué qui représentera votre club lors de l'Assemblée Générale du Comité de Bretagne de Cyclisme qui se tiendra le samedi 18 janvier 2020 à Guipavas dans le Finistère (Espace Alizé)
- Le délégué de votre club devra être titulaire d'une licence en 2019
- Inciter les licenciés à renseigner une adresse mail et numéro de téléphone portable (gestion de leur espace licencié, communication des informations officielles, convocations, sélections, stages, détectations...)

!/ IMPORTANT : Votre club doit impérativement être représenté lors de l'Assemblée Générale du Comité Régional, c'est un devoir. L'Assemblée Générale est le moment où les différents bilans (financier, sportif, gestion) sont présentés aux clubs, il arrive également que des documents (statuts, règlement intérieur) soient mis au vote. Voilà pourquoi il est indispensable que votre club soit représenté, afin d'être acteur de l'activité de votre Comité Régional.

III. L'affiliation :

Votre club doit **OBLIGATOIREMENT** être affilié au 1^{er} décembre 2019, vous pouvez télécharger la demande d'affiliation sur le site internet du Comité Régional à l'adresse suivante :

<https://www.bretagnevelo.com/documents-administratifs/>

!/ IMPORTANT : Sur validation du BE de la FFC lors de sa réunion du 19/07/18, au minimum 3 des licences composant le bureau devront être des licences de compétiteurs ou dirigeants.



Votre demande d'affiliation dûment remplie devra obligatoirement être accompagnée,

- Des 6 demandes de licences des membres du bureau et leur règlement financier
- La liste de l'encadrement technique de votre club
- Les noms des 3 membres du bureau qui recevront La Bretagne Cycliste
- Du règlement financier de l'affiliation d'un montant total de 307 €uros (ce montant inclut les 3 abonnements à La Bretagne Cycliste dont un gratuit pour le correspondant)

5

Toute demande d'affiliation ne respectant pas les modalités ci-dessus ne pourra être traitée et sera retournée au club.

!! IMPORTANT : Article 1.2 du règlement des mutations au titre de l'année 2020

A compter du 1^{er} décembre, aucune opposition ne peut être formulée par un club non ré-affilié et ses licenciés sont libres à l'égard de celui-ci jusqu'à sa ré-affiliation. Si le licencié concerné opte pour un club hors de son Comité Régional d'origine, ce dernier devra s'acquitter de l'indemnité due au Comité Régional quitté.

IV. Le certificat médical:

!! IMPORTANT : Concernant le certificat médical, il est primordial que celui-ci contienne la mention « apte à la pratique du cyclisme de compétition » pour 2 raisons.

1) S'il n'y a pas la mention « compétition » en cas d'incident sur une compétition l'assurance fédérale ne fonctionnerait pas, le Comité Régional refusera les certificats médicaux reçus sans cette mention et il appartient au club de refuser ceux qui seront mis directement par les licenciés dans leur Espace licencié

2) s'il est indiqué une spécialité, ex : « apte à la pratique du VTT en compétition », si le licencié venait à avoir un incident lors d'une participation à une épreuve sur Piste, l'assurance fédérale ne fonctionnerait pas.

!! IMPORTANT : Sur validation du BE de la FFC lors de sa réunion du 14/06/18, la durée de validité du certificat d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme pour les pratiquants « loisirs » sera de 5 ans pour les pratiquants avant 65 ans et de 3 ans pour les pratiquants à partir de 65 ans.



V. Rappel de vos contacts au Comité Régional :

- Secrétariat-comptable des clubs des Côtes d'Armor et du Finistère : Miguelle MEUNIER, comite.cyclisme@ffc-bretagne.com
- Secrétariat-comptable des clubs d'Ille et Vilaine et du Morbihan : Annie GUEGUEN, secretariat-comptabilite@ffc-bretagne.com
- Communication et La Bretagne Cycliste : Sezny LE FOURN, communication@ffc-bretagne.com
- Pôle logistique : Michaël GILSON, pole.logistique@ffc-bretagne.com
- Développement : Alexandre MONNIER developpement@ffc-bretagne.com
- Jean-Charles ROMAGNY, CTR j.romagny@ffc.fr

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour vous accompagner, vous renseigner.

Sportivement.

Julien FISTAHL

Directeur des Activités

